



AVIS DE COURSE

NOIRMOUTIER CLASSIC (Grade 5A) ETAPE DU CHALLENGE METRIQUE ET CLASSIQUE – CCMA CHALLENGE EUGENE CORNU Du 2 au 4 Août 2024

NATIONAL REQUIN (Grade 4) Du 1 au 4 Août 2024

Noirmoutier
CVBC

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, avec application de l'annexe T*
- Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions],
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent,
- Les règlements fédéraux,
- Le règlement CCMA et les règles de la Jauge Classique JCH,
- Le règlement du CHALLENGE EUGENE CORNU
- [DP] La Charte d'éthique du YCC.

1.2 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.3 Pour la **flotte Classique uniquement** :

1.3.1 Les départs seront donnés en application de la RE21-01 de world sailing

- i. Les départs seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire exclusivement le pavillon I.
- ii. La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit : Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du coté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle

une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- (a) à ou après son signal de départ, ou
- (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, il n'y aura pas de rappel individuel. Les pénalités suivantes seront appliquées sans instruction :

- Un bateau dont une partie quelconque de sa coque est du côté parcours de la ligne de départ et ses extensions pendant la dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en points de 20 % du nombre des bateaux inscrits, conformément à la RCV 44.3(c) ;
- Un bateau qui, ayant pris le départ conformément à la définition « Prendre le départ », revient du côté pré-départ de la ligne sera classé NSC (Not Sail Course).

- 1.3.2 [DP] Règle 20 quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;
- 1.3.3 [DP] Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B », doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.
- 1.3.4 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.
- 1.3.5 [DP][NP] Les participants sont tenus de garder en marche les trackers qui leur seront affectés. Les trackers ont une fonction de sécurité, afin d'assurer leur bon fonctionnement ils doivent être fixés et sécurisés dans une position offrant une vue dégagée du ciel. Si un équipage doit abandonner le bateau, il doit emporter le tracker du bateau afin de pouvoir continuer à être localisé.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles publiées et affichées sur le tableau officiel numérique PADLET au plus tard le 1 Août 2024 pour la NOIRMOUTIER CLASSIC et au plus tard le 31 Juillet 2024 pour le NATIONAL REQUIN.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante:

<http://www.cercle-de-la-voile-du-bois-de-la-chaize.racv.fr/detail/dh/233313>

- 2.4 [NP] Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal VHF de course.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le tableau officiel numérique PADLET et à l'adresse suivante : <http://www.cercle-de-la-voile-du-bois-de-la-chaize.racv.fr/detail/dh/233313>
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 [DP] [NP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux suivants :
 - Les métriques (12mJI, 8mJI, 6mJI, 5.5mJI),
 - Les quillards de sport (Dragon, Soling ...),
 - Les requins,
 - Les prototypes (Black Pepper, Tofinou, Les ILEAUX...),
 - Les yachts classiques et de tradition Classes 1, 2, 3 ayant un certificat JCH valide,
 - Les plans Harlé bois (Muscadet, Cognac, Armagnac),
 - Les Bélougas bois,
 - Les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 4 et d'une longueur minimale de 5m.
- 4.1.1 Tous les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription:

4.2.1 Pour l'ensemble de l'équipage :

NOIRMOUTIER CLASSIC (grade 5A) :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

NATIONAL REQUIN (grade 4) :

a. Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- l'attestation d'assurance.
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Pour être admis à participer, les bateaux doivent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site du CVBC : <http://www.cercle-de-la-voile-du-bois-de-la-chaize.racv.fr> et en réglant les droits requis.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, le skipper (ou son représentant legal) d'un bateau préinscrit doit se présenter à la chaîne d'inscription

Pour les Requin : lors de la journée du mercredi 31 Juillet 2024 de 14h00 à 18h00.

Pour les autres classes : lors de la journée du jeudi 1 Août 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00.

Et s'être acquitté de toutes les exigences d'inscription et avoir payer tous les droits.

4.5.1 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent :

Au vu du nombre de bouées de mouillage mises à disposition, le nombre total de bateaux participants est limité à 70. Les demandes d'inscription seront classées selon leur ordre de date de réception.

4.5.2 Les inscriptions s'effectueront de la manière suivante :

La préinscription se fait par voie électronique de manière obligatoire en suivant les liens suivants :

REQUIN : https://www.cercle-de-la-voile-du-bois-de-la-chaize.racv.fr/rd_fm.php?utype=31

AUTRES CLASSES : https://www.cercle-de-la-voile-du-bois-de-la-chaize.racv.fr/rd_fm.php?utype=28

Le formulaire devra être complété, notamment pour tout ce qui concerne les coordonnées de l'équipage, et accompagné du règlement par carte bancaire ou virement.

- Un accusé de réception sera envoyé par email.
- Pour les règlements par virement, le numéro de compte est indiqué sur le formulaire d'inscription – Le nom du bateau devra être indiqué dans l'ordre de virement.
- L'inscription permet d'obtenir l'attribution d'une bouée de mouillage pour la durée des régates. Les bouées de mouillage sont réservées aux bateaux extérieurs ; le reliquat éventuel pouvant ensuite être attribué aux locaux qui le demandent.
- Seule une inscription transmise dans les délais et accompagnée du paiement des frais d'inscription permet d'assurer une participation aux régates et l'attribution d'une bouée de mouillage.
- A défaut, les bateaux demandeurs pourront être refusés en raison du nombre de participants, ou ne pas se voir attribuer de bouée de mouillage.
- En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés aux skippers & équipages.

4.5.3 La liste complète des équipiers potentiels doit figurer sur le bulletin d'inscription.

4.5.4 Lorsque la rotation d'équipiers est autorisée, le chef de bord devra informer préalablement le Comité de Course de toutes modifications d'équipages embarqués via le WHATSAPP SECURITE.

Pour les Requins, le changement d'équipier n'est pas autorisé sauf exceptions précisées dans les Instructions de courses.

Pour les métriques et les autres quillards de sport, le nombre d'équipiers embarqués doit être identique pour toutes les courses de l'épreuve et conforme aux règles de classe le cas échéant.

4.5.5 La course en solitaire n'est pas autorisée.

4.6 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau, conformément à la règle 76 des Règles de Course à la Voile.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Pour tous les bateaux, les droits d'inscription sont de 110€/150€/170€/200€/210€ selon le type de bateaux (se référer à la feuille d'inscription).

Ce montant comprend :

Les mouillages à la Plage des dames pour les bateaux extérieurs,

La place au port de l'Herbaudière pour les unités Classiques & Métriques (12MJI,8MJI et autres)

Les grutages pour les bateaux extérieurs, le stockage des remorques.

Le cocktail de bienvenue le 1er Août à l'Herbaudière.

La soirée partenaires avec cocktail privée le 2 Août à l'Herbaudière.

Repas des équipages, 25€ par personne : un apéritif suivi d'un repas auront lieu dans les salorges des chantiers navals au vieux port de Noirmoutier. Les modalités précises seront communiquées ultérieurement.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Ces pavillons seront distribués lors de la chaîne d'inscription. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans Objet.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

La Confirmation des inscriptions se fera au local à côté de la capitainerie du port de l'Herbaudière.

Pour les Requin : lors de la journée du mercredi 31 Juillet 2024 de 14h00 à 18h00.

Pour les autres classes : lors de la journée du jeudi 1 Août 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Des contrôles de jauge pourront avoir lieu durant la régata.

8.3 Jours de course :

| Date | Heure du 1er signal d'avertissement | Classe(s) |
|------------|-------------------------------------|-------------------|
| 01/08/2024 | 11h30 | Requin |
| 02/08/2024 | 11h00 | Grands Classiques |
| | 11h30 | Autres classes |
| 03/08/2024 | 11h00 | Grands Classiques |
| | 11h30 | Autres classes |
| 04/08/2024 | 10h00 | Grands Classiques |

| | | |
|--|-------|----------------|
| | 10h30 | Autres classes |
|--|-------|----------------|

8.4 Nombre de courses :

| Classe | Maximum par jour |
|----------------|------------------|
| Classiques | 4 |
| Autres classes | 5 |

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] [NP] Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge et de rating valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 31 Juillet 2024 pour les Requin et à partir du 01 Août 2024 pour les autres classes.

Pour les Requin, une permanence sera assurée pour le jaugeage des voiles le 31 juillet de 11h00 à 12h30, à la Voilerie SIMONIN.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans Objet.

11 LIEU

11.1 L'Annexe *ZONE DE COURSE* indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type « construits » ou « côtiers ».

Les parcours côtiers sont réservés aux yachts classiques et traditions. Les yachts classiques et traditions pourront être amenés à faire des parcours construits.

En perspective de la réception d'une flotte importante de 8MJI, le Président du comité de course veillera à adapter les parcours en fonction de la puissance, la rapidité de ces unités et des conditions météorologiques.

12.2 Les bateaux accueillis au port de l'Herbaudière rejoindront par eux-mêmes la zone de départ.

Chaque voilier doit autant que possible se munir de son annexe.

Pour ceux qui sont dans l'impossibilité de se munir d'une annexe, un service de navettes est prévu pour l'aller et le retour entre la plage et la zone de mouillage pour les bateaux au mouillage à la Plage des Dames et se fera bateau par bateau, les plages horaires seront étendues en conséquence.

12.3 Le PC course est situé au Club House du CVBC, Plage des Dames.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

14.4 Pour les Requin, un classement sera établi en temps réel et l'épreuve constitue le National Requin 2024.

14.5 Les autres quillards de sports et Métriques : un classement séparé sera établi en temps réel par classe/série pour les Dragon, Soling, 12MJI, 8MJI, 6MJI & 5,5MJI, Belougas.

14.6 Les Yachts classiques seront classés suivant la Jauge Classique Handicap (JCH). Les Plans Harlé Bois et prototypes seront classés suivant la jauge OSIRIS.

14.7 L'épreuve compte pour le classement annuel CCMA. Le coefficient de pondération de la course est de 1. Une extraction du classement général CCMA sera faite pour les Classes 1 et 2, Petits et Grands Ratings et la Classe 3, lorsqu'elle regroupe 5 bateaux ou plus.

14.8 L'épreuve compte pour le classement au 2ème Challenge Eugène CORNU pour les plans CORNU.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme CVBC

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses

règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 **EMPLACEMENTS**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port OU à la bouée.

18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 **PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : Des prix, sans valeur marchande significative, seront remis aux vainqueurs des différents groupes de classement.

22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle de la Voile du Bois de la Chaize:

François MARTIN 06 47 48 66 80 – francois.et.martin@gmail.com

Inscriptions et attribution des mouillages :

Marie BRULEY 06 87 40 10 18 cvbc_regate@cvboischaize.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE PROGRAMME

"NOIRMOUTIER CLASSIC – NATIONAL REQUIN 2024"

MERCREDI 31 Juillet 2024 – National Requin uniquement :

- Accueil des bateaux à l'Herbaudière et Service de rade Plage des Dames de 16H à 19H.
- Confirmation des inscriptions: SKIPPER SEUL (ou équipier à même de le représenter).
Remise des packages course au local à côté de la capitainerie du port de l'Herbaudière: de 14h00 à 18h00.

JEUDI 1 AOUT 2024 – National Requin uniquement :

- 08h45 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 9H00 Un briefing se tiendra au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h45 Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis
- 11h30 : 1er signal d'Avertissement donné en mer, courses d'entraînement et courses à suivre.

JEUDI 1 AOUT 2024 – Autres classes :

- Arrivée des bateaux extérieurs.
- Grutage de 9H à 18H
- Accueil des bateaux à l'Herbaudière et Service de rade Plage des Dames de 16H à 19H.
- Confirmation des inscriptions : SKIPPER SEUL (ou équipier à même de le représenter).
Remise des packages course au local à côté de la capitainerie du port de l'Herbaudière:
 - de 9h30 à 12h30 pour les équipages résidents à Noirmoutier
 - de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h pour les bateaux extérieurs
- 19h00 Ouverture de la régata par un pot d'accueil devant la Capitainerie du Port de l'Herbaudière.
- Soirée libre.

VENDREDI 2 AOUT 2024 - Toutes classes :

- 08h45 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h00 : Un briefing unique pour les 3 jours se tiendra au PC course CVBC plage des Dames et aux locaux au port de l'Herbaudière pour les bateaux s'y trouvant.
Présence exclusive du seul skipper (une personne par bateau).
- 09h45 : Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis.
- 11h00 : 1er signal d'Avertissement - parcours côtiers (classiques uniquement), courses à suivre.
- 11h30 : 1er signal d'Avertissement – parcours construit (autres classes), courses à suivre.
- Suite à dernière course du jour : Jury et classement provisoire au PC course.
- 19h30 : Cocktail dinatoire à l'ancien hall du canot de sauvetage, quai EST au port de l'Herbaudière.

SAMEDI 3 AOUT 2024 - Toutes classes :

- 08h45 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h45 Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux. POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis.
- 11h00 : 1er signal d'Avertissement - parcours côtiers (classiques uniquement), courses à suivre.
- 11h15 : Briefing PAR VHF - CH72 (si nécessaire).
- 11h30 1er signal d'Avertissement – parcours construit (autres classes), courses à suivre.
- Suite à dernière course du jour : Jury et classement provisoire au PC course.

- 20h00 : Cocktail sur le quai sud du port de Noirmoutier au chantier naval « Charles Marine » (au niveau de la grue).
- 21h00 : Diner des équipages dans la Salorge du chantier des Ileaux.
- Transport A/R organisé pour les équipages de l'Herbaudière (départ : 19h30 – retour : 23h00)

DIMANCHE 4 AOUT 2024 - Toutes classes :

- 08h00 : Petit déjeuner au PC course CVBC plage des Dames.
- 09h00 Service de rade BATEAU PAR BATEAU des équipiers ET SKIPPER zones Dames, Anse rouge et Souzeaux. POUR CEUX QUI N'ONT PAS D'ANNEXE (bateaux extérieurs). L'organisation demande à tous les bateaux résidents d'utiliser leur propre annexe pour permettre l'embarquement des équipages dans les temps impartis.
- 10h00 : 1er signal d'Avertissement - parcours côtiers (classiques uniquement), courses à suivre.
- 10h15 : Briefing PAR VHF - CH72 (si nécessaire).
- 10h30 : 1er signal d'Avertissement donné en mer et parcours côtiers pour les classiques et tradition, courses à suivre.
- Pas de signal d'avertissement après 14h
- Jury et classement provisoire au PC course. Grutage à l'Herbaudière
- Proclamation des résultats entre 17h00 et 18h00 (suivant les conditions météorologiques de la journée), cocktail et remise des prix de la "**Noirmoutier Classic ET National Requin**" à l'Hôtel Saint Paul, à proximité de la plage des Dames, 15 avenue du Maréchal Foch à Noirmoutier.

